



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
VILLE DE SAINTE LUCE

N/REF: CAB/NM/DD

Objet : Licenciement de cadres de la Mission Locale de l'Espace Sud

Le vendredi 18 novembre 2016

Messieurs les Maires, Mesdames Messieurs les Administrateurs de la MLES

La Mission Locale de l'Espace Sud (MLES) a été créée en 2006, par la volonté des communes constituant la CAESM.

Cet organisme a pour objet l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'insertion.

Je vous interpelle par la présente, en votre qualité de Maire d'une des communes, ayant œuvré à la mise en place de la Mission Locale de l'Espace Sud ou d'administrateurs de la structure.

Mon interpellation porte, sur les fondements même et la raison d'être de la Mission Locale de l'Espace Sud qui semble être utilisée à d'autres fins.

En effet, deux cadres présentes depuis la création de la MLES, Mesdames JACQUENS Gladys et LARGEN Maeva, ont été reçues par la Présidente en exercice, Madame Josiane PINVILLE et le directeur, Monsieur MARIE-LUCE Fabrice, récemment nommé le 10 octobre 2016.

Ces deux cadres se sont vues notifiées, une mise à pied à titre conservatoire sans rémunération après un entretien informel.

Les raisons annoncées d'une telle procédure : une salariée recrutée en Emploi d'Avenir depuis le 2 mai 2016, absente de la structure depuis le 24 août 2016 aurait déclarée avoir été l'objet de pressions qui s'assimileraient à du harcèlement moral.

Ces cadres qui rappellent le, sont présentes depuis la création de la Mission Locale de l'Espace Sud, n'ont fait l'objet ni d'observations, ni de sanctions disciplinaires, et aucun fait de ce type ne leur avait été reproché auparavant.

Elles sont malgré tout, convoquées le lundi 21 Novembre 2016 à 9 heures pour se voir notifier leur licenciement.

Vous comprendrez qu'il ne s'agit pas pour moi d'intervenir dans la gestion de la Mission locale de l'Espace Sud, néanmoins il m'est permis de m'interroger sur les raisons profondes de ces licenciements.

Ces deux cadres sont connues pour leurs engagements au sein de mon équipe municipale, Madame JACQUENS est 1^{ère} adjointe au Maire de Sainte Luce ; Madame LARGEN, est militante active du mouvement citoyen lucéen.

En l'absence de faits avérés, la soudaineté de la décision de licenciement m'amène à penser qu'il y a une volonté de la Présidente de la Mission Locale de l'Espace Sud, d'écarter Mesdames JACQUENS et LARGEN.

Est-ce du fait de leur engagement politique ?
S'agit-il d'un règlement de compte personnel ?

J'interpelle la conscience de chacun de vous sur ce point et j'appelle l'attention de tous sur la responsabilité qui est la nôtre dans la nécessaire administration non partisane et non personnelle des institutions qui nous sont confiées par le peuple.

Ce n'est manifestement pas le cas de la gouvernance en place à la MLES depuis 2014.

Je vous prie de croire en mes respectueuses salutations.

Le Maire

Nicaise MONROSE

